

# Fiche d'informations pour facturation PRINTEMPS 2026



Nom, Prénom et adresse de facturation :

.....  
 .....

**Quotient familial** \* :

Adresse mail (facultatif) : .....@.....

Documents administratifs / Attestations :

CAF      O                      Temps libre      O

Souhaite une facture acquittée

Merci de bien vouloir compléter la fiche en précisant, dans le tableau, au niveau de la ligne inscription (en entourant M, AM ou J) :

- **M** : Pour une inscription le matin (les enfants âgés de 3 à 5 ans)
- **AM** : Pour une inscription l'après-midi (à partir de 6 ans)
- **J** : Pour une inscription en journée avec cantine

PRESTATIONS	1er ENFANT		2e ENFANT		3e ENFANT	
<b>NOM PRENOM</b>	_____		_____		_____	
<b>Tranche d'âge</b> (à entourer)	3/4 5/6 7/9 10/13		3/4 5/6 7/9 10/13		3/4 5/6 7/9 10/13	
	remplir	<b>montant</b>	remplir	<b>montant</b>	remplir	<b>montant</b>
Inscription du <b>13 au 17/04</b> (entourer M, AM ou J)	<b>M</b>		<b>M</b>		<b>M</b>	
	<b>AM</b>		<b>AM</b>		<b>AM</b>	
	<b>J</b>		<b>J</b>		<b>J</b>	
Inscription du <b>20 au 24/04</b> (entourer M, AM ou J)	<b>M</b>		<b>M</b>		<b>M</b>	
	<b>AM</b>		<b>AM</b>		<b>AM</b>	
	<b>J</b>		<b>J</b>		<b>J</b>	
<b>TOTAL PAR ENFANT</b>						
	<b>TOTAL global</b>					

\* Si le quotient familial est de 1000 et plus, il n'est pas nécessaire de joindre le document



**Nous acceptons les chèques-vacances**

La Commune de Saint-Martin-lez-Tatinghem traite vos données dans le cadre de la facturation suite aux inscriptions des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM). Ce traitement repose sur une mission d'intérêt public. Les données sont traitées uniquement par la responsable de la facturation des ACM. Elles sont conservées durant 10 ans. Passé ce délai, elles seront détruites. Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez des droits d'accès, de rectification, d'effacement de vos données, ou encore de limitation de leurs traitements. Vous pouvez également vous opposer au traitement des données vous concernant en raison d'un motif légitime et si une aucune obligation légale ne s'y oppose. Pour exercer vos droits, vous pouvez suivre le Lien vers Démarches Simplifiées, ex : <https://www.demarches-simplifiees.fr>. Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)) si vous le jugez utile. Pour tout renseignement sur la protection de vos données, contactez le service RGPD en mairie.